



ENTREPRISE

Assurances Franck Payen

16, avenue Jules Ferry
74200 THONON LES BAINS
Tél. 04.50.71.24.84 – Fax 04.50.71.18.89
Mma.thonon@mma.fr

**ATTESTATION D'ASSURANCE
MMA PRO-PME**

EURL STESCH ET CO
17, chemin de la Farcounire
74200 LA FORCLAZ

MMA PRO PME, l'assurance des entreprises

L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

Certifie que : EURL STESCH ET CO

a souscrit l'assurance MMA PRO-PME, contrat n° 000000145405330

pour garantir les activités professionnelles suivantes :

- Professeur de tir à l'arc.
- Commerce de détail d'articles de sport et vêtements de sport
- Activités combinées d'entretien et d'intendance des bâtiments

Fait à Thonon-les-Bains, le 8 janvier 2019

Assurances F. PAYEN.

Assurances Franck PAYEN
Agent général MMA
16, Avenue Jules Ferry - 74200 Thonon les Bains
Tél. 04 50 71 24 84 - Fax 04 50 71 18 89
mma.thonon@mma.fr
N° ORIAS : 13010201 - www.orias.fr

Agence Franck Payen – R.C.S Thonon 798 892 048 – 16, Av. Jules Ferry – 74200 THONON-LES-BAINS Agent Général MMA N°ORIAS : 07130 10 201–
WWW.orias.fr



ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIES ET FRANCHISES SOUSCRITES :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

RESPONSABILITE CIVILE : Spectacle, Sport et loisirs

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
· Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	Néant
· Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (2)(1)	
· Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (2)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 560 000 EUR	400 EUR
2) Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	56 200 EUR	76 EUR
3) Dommages subis par les biens confiés Dommages subis par un véhicule confié par un client	361 000 EUR	400 EUR
4) Dommages immatériels non consécutifs	361 000 EUR	800 EUR
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats-Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	5 130 000 EUR (1)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	5 130 000 EUR	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 560 000 EUR	
c. Dommages immatériels non consécutifs	361 000 EUR (1)	1 500 EUR
d. Frais de dépose et de repose des produits fournis Frais de retrait de produits livrés	361 000 EUR	

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(2) Ce montant n'est pas indexé.

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	32 100 EUR	Néant



ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

OPTIONS

PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Protection juridique professionnelle	20 000 EUR par litige (1)	Seuil d'intervention de 200 EUR
B. Plafond de remboursement des honoraires du mandataire	Voir vos Conditions générales	Néant

(1) Ce montant n'est pas indexé

Cette attestation, valable pour la période du 22/12/2018 au 31/12/2019 est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Elle ne remplace pas les conditions Particulières du contrat.

Fait le 08/01/2019 à THONON LES BAINS

L'Assureur,

*Philippe Besson
Cédric Besson*